

**Décret du 17 mai 2017
relatif à la composition du Gouvernement**

NOR : HRUX1714716D

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution ;
Vu le décret du 15 mai 2017 portant nomination du Premier ministre ;
Sur proposition du Premier ministre,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Sont nommés ministres :

M. Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur ;
M. Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ;
M. François BAYROU, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice ;
Mme Sylvie GOULARD, ministre des armées ;
M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
M. Richard FERRAND, ministre de la cohésion des territoires ;
Mme Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé ;
Mme Françoise NYSSSEN, ministre de la culture ;
M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie ;
Mme Muriel PÉNICAUD, ministre du travail ;
M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale ;
M. Jacques MÉZARD, ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;
M. Gérald DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics ;
Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
Mme Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer ;
Mme Laura FLESSEL, ministre des sports.

Art. 2. – Sont nommées ministres :

Auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire :
Mme Elisabeth BORNE, chargée des transports ;
Auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères :
Mme Marielle DE SARNEZ, chargée des affaires européennes.

Art. 3. – Est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre :

M. Christophe CASTANER, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement.

Art. 4. – Sont nommés secrétaires d'Etat auprès du Premier ministre et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

Mme Marlène SCHIAPPA, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
Mme Sophie CLUZEL, chargée des personnes handicapées ;
M. Mounir MAHJOUBI, chargé du numérique.

Art. 5. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 mai 2017.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
EDOUARD PHILIPPE